



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Commission de Suivi de Site
de l'installation exploitée par la SOCCOIM implantée à MUR-DE-SOLOGNE
et SOINGS-EN-SOLOGNE**

Compte-rendu de la réunion du 15 juin 2023

Le 15 juin 2023 à 14h, la Commission de Suivi de Site de la SOCCOIM implantée à MUR-DE-SOLOGNE et SOINGS-EN-SOLOGNE s'est réunie sous la présidence de Madame la sous-préfète de l'arrondissement de ROMORANTIN-LANTHENAY.

La liste des participants se trouve en annexe du compte-rendu.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la séance du 21 novembre 2022
- Présentation du bilan des activités des établissements pour l'année 2022
- Intervention de l'inspecteur des installations classées de la DREAL
- Questions diverses

Madame la sous-préfète ouvre la séance après vérification du quorum.

Les sujets mis à l'ordre du jour sont alors examinés.

1 – Approbation du compte rendu du 21 novembre 2022

Madame HIGINNEN-BIER demande si le compte rendu de la dernière CSS appelle des observations.

Aucune observation n'étant formulée le compte rendu est adopté à l'unanimité.

La présidente invite alors l'exploitant à présenter son bilan d'activité 2022.

2 – Présentation du bilan des activités de l'établissement pour l'année 2022

Monsieur MILLET présente les activités du site (diaporama annexé au présent compte rendu) en six chapitres :

- données générales,
- bilan de l'activité du bioréacteur
- mesures de protection de l'environnement
- production d'énergie verte
- valorisation des inertes
- concertation,

Monsieur MILLET précise qu'un porter à connaissance a été déposé plus tôt dans l'année, qui a mené à deux arrêtés distincts pour encadrer l'activité du site, pris le 2 juin 2023.

Madame TREBOUL ajoute que la fermeture de deux centres d'enfouissement est prévue, dans le Loiret et dans l'Indre, qui devrait mener à une saturation des sites restants. La DREAL demande si le seuil des 50 000 tonnes de déchets par an sera dépassé dès l'an prochain. Madame TREBOUL répond que cela dépend de l'avancement du projet de nouveau centre dans le Loiret, qui a vocation à reprendre la charge. Elle ajoute que 2024 sera une année de transition qui obligera à une dérogation au plafond de 10 000 tonnes traitées hors département pour le site de SOINGS-EN-SOLOGNE. D'autant qu'y sont pris en charge des déchets de la Sarthe suite à l'arrêt technique d'un site du MANS.

3 – Intervention de l'inspecteur des installations classées de la DREAL

L'inspecteur de la DREAL présente les actions de l'inspection en 2022 à l'aide du diaporama annexé au présent compte rendu.

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND), exploitée sur la commune de SOINGS-EN-SOLOGNE, et le centre de tri, exploité sur la commune de MUR-DE-SOLOGNE, étaient jusqu'ici réglementés par un seul et même arrêté préfectoral d'autorisation, pris le 18 janvier 2019. À la demande de l'exploitant, cet arrêté a été remplacé par deux arrêtés distincts, un pour chaque site, tous deux pris le 2 juin 2023.

Monsieur VERSCHUEREN l'interroge sur les raisons de l'augmentation du stockage et du broyage. L'inspecteur répond que c'est lié à l'arrêt de la collecte sélective qui mène à une reconversion du site. Madame TREBOUL ajoute qu'il va devenir un site de préparation, avec environ 40 employés. Une réflexion sur l'implantation de panneaux photovoltaïques au sol, sur les réserves foncières, est en cours. La DREAL lui suggère de les implanter sur le toit des bâtiments, mais madame TREBOUL indique que les assurances sont réticentes à cause de la présence de machines à l'intérieur.

4 – Questions diverses

Monsieur BOURDILLON demande à ce qu'une visite soit organisée avec les membres du conseil municipal. Monsieur MILLET propose de l'organiser dans la continuité de la prochaine CSS.

En l'absence d'autres questions, Madame la sous-préfète remercie les participants et lève la séance.

La Présidente,

Mireille HIGINNEN-BIER